

SS  
GOS  
D

Direction générale  
de l'offre de soins

**T2A-SSR**  
**Enquête MIG 2011**  
\*\*\*  
**Guide de présentation**

**Mai 2011**



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DU TRAVAIL,  
DE L'EMPLOI  
ET DE LA SANTÉ

# T2A-SSR - ENQUÊTE MIG 2011

## Sommaire :

1. Enjeux de l'enquête « T2A-SSR – MIG 2011 »
2. Périmètre de l'enquête « T2A-SSR – MIG 2011 »
3. Présentation schématique de la structuration des différents volets
4. Calendrier et précisions sur le rôle des différents interlocuteurs

## Ont participé aux travaux préparatoires :

Jérôme ANTONINI	<i>Croix-Rouge</i>
Michel ARENAZ	<i>CNAMTS</i>
Jean BARTHE	<i>FHP(CSSR)</i>
Christine BRONNEC	<i>DGOS / R4</i>
Anne BURONFOSSE	<i>ATIH</i>
Marie CIANELLI	<i>DGOS / R4</i>
Joëlle DUBOIS	<i>ATIH</i>
Eric EKONG	<i>DGOS / R5</i>
Céline FAYE	<i>DSS / 1A</i>
Nicolas FERRAFIAT	<i>FEHAP</i>
Julie GAUTHIER	<i>FEHAP</i>
Caroline GERMAIN	<i>DGOS / R1</i>
Gaëlle LE BAYON	<i>FHF</i>
Aurélie LEBOURGEOIS	<i>DGOS / R4</i>
Marie-Christine LOCRET-BRIOLAT	<i>Groupe UGECAM</i>
Dominique MENA-DUPONT	<i>CNAMTS</i>
Céline MOREAU	<i>FEHAP</i>
Eric NOEL	<i>FHP(CSSR)</i>
Dominique OSSELIN	<i>DGOS / R4</i>
Anne PASCAUD	<i>Croix-Rouge</i>
Lyes ROUABAH	<i>ATIH</i>
Nathalie SANCHEZ	<i>FHF</i>
Frédéric SANGUIGNOL	<i>FHP(CSSR)</i>
Jean-Louis VAEZ-OLIVERA	<i>Groupe UGECAM</i>

La DGOS tient également à remercier les équipes des établissements de SSR pédiatriques ayant accueilli leurs représentants dans le cadre de visites liées à ces travaux. Les échanges et enseignements qui en sont issus ont grandement contribué à l'élaboration et à la finalisation de cette enquête.

# Présentation

## 1. Enjeux de l'enquête « T2A-SSR – MIG 2011 »

Dans le cadre de la mise en place de la tarification à l'activité dans le secteur des soins de suite et de réadaptation (SSR), les travaux sur le modèle cible de financement ont été relancés en juin 2010 dans la perspective d'une mise en œuvre progressive à partir de 2012 et doivent permettre d'actualiser au mieux les connaissances sur les activités des SSR.

Les travaux s'organisent autour des quatre compartiments pressentis pour le modèle cible : activité, plateaux techniques, molécules onéreuses et MIGAC (dont MERRI).

Pour définir le compartiment « activité », qui a vocation à couvrir le plus largement possible les actes et dépenses en SSR, sont actuellement menés des travaux sur la définition des actes (nouveau catalogue), la classification, les coûts (ENCc 2009/2010 puis 2011) et l'analyse des données PMSI.

Pour cerner le périmètre des trois autres compartiments qui financeront des dépenses en sus, des enquêtes spécifiques auprès des établissements sont nécessaires et sont déployées courant 2011. Celle concernant des MIG potentielles – hors MERRI - fait l'objet de la présentation ci-dessous.

La description actualisée et robuste (exhaustivité + fiabilité) des missions des SSR, de leur mode parfois très hétérogène d'accomplissement, des ressources tant humaines que matérielles mobilisées et des dépenses afférentes est en effet indispensable pour fonder le futur modèle de financement qui devra tout à la fois tenir compte des spécificités d'activité et des sujétions qui s'y attachent, mais aussi valoriser au mieux la lourdeur et la durée effective des prises en charge.

## 2. Périmètre de l'enquête « T2A-SSR – MIG 2011 »

Cette enquête « T2A-SSR – MIG 2011 » a été préparée avec des experts des fédérations et établissements et validée par les fédérations. Elle porte, sauf exception précisée dans les « aides au remplissage », sur les données de l'année 2010. Elle comporte deux volets : les programmes d'éducation thérapeutique du patient et les missions spécifiques aux SSR pédiatriques et recouvre donc deux périmètres d'établissements distincts.

L'enquête s'adresse ici à l'établissement géographique (dont le FINESS est recueilli) ce qui permet à des entités juridiques telles que l'AP-HP, l'AP-HM ou encore les Hospices civils de Lyon par exemple, de remplir un questionnaire pour chaque entité géographique concernée par le champ d'activité SSR visé.

Le premier volet porte sur les programme(s) d'éducation thérapeutique et s'adresse à l'ensemble des établissements de SSR disposant d'une (ou plusieurs) autorisation(s) de programme d'éducation thérapeutique, au 1<sup>er</sup> mars 2011. L'objet est de permettre aux établissements concernés de faire état des charges et recettes liées aux locaux, équipements et personnels mobilisés pour la mise en œuvre de ces programmes.

Le second volet de l'étude est consacré à deux « missions spécifiques aux SSR pédiatriques » et s'adresse aux seuls établissements de SSR disposant d'une autorisation à la prise en charge des enfants et/ou adolescents (conformément aux décrets 2008-376 et 2008-377 du 17 avril 2008). L'objet est de permettre aux établissements concernés de faire état des charges et recettes liées aux locaux, équipements et personnels mobilisés pour la mise en œuvre de deux des missions spécifiques aux SSR pédiatriques que sont :

- La scolarisation des enfants hospitalisés
- L'accueil des parents des enfants hospitalisés

Selon les modalités d'accomplissement de ces missions, l'établissement aura à remplir une partie ou la totalité des onglets et items de chaque enquête.

*Au-delà des informations qui seront recueillies dans le cadre de cette étude, d'autres bases de données nationales seront exploitées (PMSI, Statistique Annuelle des Etablissements, retraitements comptables, ...). Ces travaux complémentaires permettront de procéder à des validations croisées.*

### 3. Présentation schématique de la structuration des différents volets

Chaque sujet enquêté fait l'objet d'un fichier Excel distinct dont le premier onglet contient une « aide au remplissage » qui vous guidera pour l'ensemble des données à renseigner dans les autres onglets.

#### 3.1 Volet « Programme d'Education thérapeutique du patient »

Périmètre	• Type de données recueillies
Secteur SSR de l'établissement	• Surface des bâtiments • Charges transversales
ETP	• Description des locaux et équipements • Charges liées aux équipements • Produits
Programme d'ETP	• Activité • Ressources humaines mobilisées

## 3.2 Volet « Missions spécifiques aux SSR pédiatriques »

### 3.2.1 Scolarisation

Périmètre	•Type de données recueillies
Secteur SSR de l'établissement	•Surface des bâtiments + Focus sur la surface "bâtiments pédiatriques" •Charges transversales
Au sein de l'établissement	•Description des locaux et équipements •Charges liées aux équipements •Produits
En dehors de l'établissement	•Description des modes de transport •Charges liées aux transports •Produits
Quel que soit le lieu de réalisation	•Activité •Ressources humaines mobilisées

### 3.2.2 Accueil des parents

Périmètre	•Type de données recueillies
Au sein de l'établissement	•Description des locaux et équipements •Charges liées aux équipements •Produits
En dehors de l'établissement	•Description des locaux •Charges liées aux locaux •Produits
Quel que soit le lieu de réalisation	•Activité

#### **4. Calendrier et précisions sur le rôle des différents interlocuteurs**

L'enquête « T2A-SSR – MIG 2011 » sera officiellement lancée le 30 mai 2011 auprès de tous les établissements SSR concernés. Ces derniers auront un mois pour la remplir, délai incompressible et tenant compte des éventuels délais initiaux de transmission des ARS vers les établissements.

Les ARS auront ensuite à charge de procéder à un contrôle de cohérence des données avant transmission à la DGOS(USID). Elles devront porter une attention particulière au respect du périmètre des établissements visés compte-tenu des informations relatives aux autorisations dont elles disposent :

- Autorisations de « programmes d'Education thérapeutique du patient » au 1<sup>er</sup> mars 2011
- Autorisations d'activité de SSR avec mention autorisant la prise en charge pédiatrique. Il convient de considérer l'autorisation déjà accordée, quel que soit le stade de la procédure au regard de la conformité.

Pendant toute la durée de l'enquête, les établissements pourront s'adresser à leur référent ARS et/ou à [DGOS-usid@sante.gouv.fr](mailto:DGOS-usid@sante.gouv.fr) pour toute question relative au remplissage ou au déroulement de l'enquête.